

Renens, le 7 septembre 2022

## **Implémentation d'une solution de gestion électronique des documents au sein de l'administration communale**

**La Municipalité de la Ville de Renens soumet à la validation du Conseil communal une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale. Ce projet comprend un crédit d'investissement de CHF 115'200.- TTC pour son implémentation ainsi que l'engagement d'un-e spécialiste en gestion documentaire. Cette procédure s'inscrit dans une volonté de la Municipalité de moderniser les outils du personnel communal, de faciliter le travail collaboratif au sein et entre les services, de répondre aux besoins de stockage des documents et d'assurer la préservation de la mémoire de l'administration.**

La gestion des documents produits et reçus par l'administration communale est devenue de plus en plus complexe ces dernières années. Afin de faciliter le travail collaboratif et de répondre aux besoins de stockage des documents, il est nécessaire de moderniser le système d'information actuel par la mise en place d'une solution de GED. Cette dernière prendra en charge toutes les opérations liées aux documents numériques au sein de l'administration, que ce soit leur création, leur édition, leur stockage ou encore leur conservation avant archivage.

Son implémentation répond également à des exigences de base du point de vue de l'archivage, selon les prescriptions du Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO), des Archives cantonales vaudoises et de l'Association vaudoise des archivistes. Un plan de classement a ainsi été développé en parallèle dans le cadre d'une démarche collaborative coordonnée par l'archiviste de la Ville de Renens.

Avec l'introduction de ce nouvel outil, il s'agit donc de mettre en place un système pérenne, qui permette l'échange, le traitement et l'interprétation des données dans les contextes métiers de la Ville pour amener une plus-value dans le travail quotidien. Au vu de l'importance de la gouvernance documentaire dans l'implémentation d'un système de GED, l'engagement d'une personne responsable de la gestion documentaire est nécessaire pour assurer la maîtrise des processus et garantir la sûreté de l'information, de même que le soutien et l'encadrement des utilisatrices et utilisateurs de la Ville dans la gestion documentaire.

Avec ce préavis la Ville de Renens poursuit et renforce son indispensable transition numérique qui exige de nouvelles stratégies de gouvernance de l'information.

### **Renseignements :**

Jean-François Clément, Syndic, 079 645 79 77